

Déclarations de ministres

La réforme de l'impôt des sociétés assurera que les compagnies d'assurance-vie paieront un impôt convenable sur leur revenu ordinaire. Cependant, faute de mesures supplémentaires, les revenus de placement gagnés par les assureurs-vie sur les fonds accumulés au titre des polices d'assurance-vie auraient continué de ne pas être imposés.

Je me propose donc d'imposer ce revenu au niveau des compagnies d'assurance, à un taux de 3 p. 100 en 1988 qui passera à 15 p. 100 d'ici 1992. Cette mesure comportera certaines modifications de la proposition initiale du Livre blanc. Elle éliminera une importante concession fiscale aux compagnies d'assurance-vie. Combinée à la réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés, cette mesure assurera une imposition convenable des compagnies d'assurance.

Pour faire face au problème croissant des pratiques abusives d'évitement et d'évasion fiscale, le Livre blanc proposait plusieurs mesures, dont une disposition générale anti-évitement. À la suite des consultations, des changements seront incorporés à la proposition afin de répondre aux préoccupations soulevées au sujet de la portée et des effets imprévus que pourrait avoir cette disposition. Un avant-projet de loi est publié aujourd'hui pour examen. La mise en oeuvre suivra les consultations.

Le sens des responsabilités financières était l'une des grandes contraintes que nous nous sommes imposées pour évaluer les changements proposés du train de réforme fiscale. Nous nous en tiendrons au principe selon lequel la réforme fiscale doit s'auto-financer. Nous n'avons pas accepté non plus le raisonnement voulant que la facture des changements prévus à la première phase de la réforme soit reportée jusqu'à la seconde. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu accroître maintenant les réductions d'impôt des particuliers, comme on nous le suggérait, pour les financer plus tard par la réforme de la taxe de vente. Il ne s'agit pas de procéder à la réforme maintenant pour en payer les frais plus tard.

En conséquence, des améliorations, comme l'aide accrue à la famille, doivent être payées maintenant. Pour maintenir l'équilibre financier de la réforme, je prends les mesures suivantes: des impôts supplémentaires seront prélevés sur les banques et sociétés de fiducie, notamment par un impôt sur le capital des grandes institutions de dépôt; à compter du 1^{er} janvier 1988, la taxe fédérale de vente, sur les boissons alcooliques et les produits du tabac, de 15 p. 100 actuellement, augmentera de trois points.

Nous procédons aux changements de l'actuelle taxe de vente de la manière annoncée dans le Livre blanc et conformément au calendrier exposé en novembre. Ces mesures assureront que la première phase de la réforme fiscale est entièrement conforme à une saine gestion des finances publiques.

Dans l'ensemble, les propositions du Livre blanc et les mesures annoncées aujourd'hui réduiront l'impôt des particuliers de 12 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Cette somme sera à peu près compensée par une hausse équivalente du produit de l'impôt des sociétés et de la taxe de vente.

Je dépose l'avis de motion des voies et moyens qui nous permettra de donner suite aux mesures composant la première phase de la réforme fiscale. La plupart des mesures entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1988. Les réductions de l'impôt des

particuliers seront reflétées dans les retenues à la source à partir du 1^{er} juillet 1988. Les employeurs auront ainsi le temps de procéder aux modifications nécessaires.

Les mesures présentées aujourd'hui traitent de la première phase de la réforme fiscale. La deuxième phase verra le système périmé de taxe de vente fédérale faire place à une taxe multi-stade, tandis que plusieurs autres rajustements seront apportés à l'impôt sur le revenu. Le crédit remboursable au titre de la taxe de vente sera sensiblement amélioré, payé à l'avance et étendu à un plus grand nombre de ménages. Les Canadiens à revenu moyen bénéficieront de nouvelles réductions d'impôt. Enfin, les surtaxes seront éliminées.

Les consultations ont révélé l'appui d'un large éventail de groupements intéressés à un nouveau régime de taxe de vente, un régime plus équitable, plus fiable et allant davantage dans le sens des efforts de renforcement de la compétitivité, de la croissance et de la création d'emplois.

Un régime de taxe de vente multi-stade est à l'étude depuis un certain temps. Un tel système pourrait être mis en place soit au niveau fédéral, soit de manière intégrée avec les provinces. La possibilité qu'offre une combinaison des taxes de vente fédérale et provinciales en un seul système est actuellement à l'étude avec les provinces.

La semaine dernière, après avoir rencontré mes collègues des provinces, j'ai annoncé que nous avons convenu de poursuivre les travaux sur une taxe de vente nationale fondée sur les paramètres suivants: les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités ne devraient pas supporter un fardeau fiscal plus élevé avec une taxe de vente nationale que dans le cadre du régime actuel; les produits d'épicerie essentiels, les médicaments sur ordonnance et certains appareils médicaux ne devraient pas être taxés.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ces paramètres reflètent notre volonté de concevoir une taxe conforme aux souhaits des Canadiens. Ils fournissent une assise à une étude plus approfondie de la taxe de vente nationale avec les provinces. Il reste beaucoup de travail à accomplir avant d'être certains qu'un régime de taxe de vente nationale pourra être mis en place, mais je suis encouragé par les progrès réalisés jusqu'ici à ce chapitre et dans d'autres domaines.

Ces propositions sont le fruit de consultations intensives. Ce dialogue constitue une amélioration manifeste du processus de mise en oeuvre des propositions fiscales. L'ouverture de ce gouvernement à bien servi les Canadiens en instaurant un meilleur équilibre entre les priorités et les objectifs concurrents qui font de la réforme fiscale le défi que nous connaissons. Le résultat: un ensemble amélioré de propositions de réforme fiscale qui maintient la structure et les principes établis dans le Livre blanc.

[Français]

Les mesures présentées à la Chambre aujourd'hui accroîtront le revenu disponible des Canadiens. La liberté de décider soi-même, à titre d'individu ou de famille, de la meilleure façon d'utiliser cet argent est au coeur de la philosophie de renouveau économique du gouvernement.